

TARIFS PORTUAIRES 2026

1- GENERAL			Base tarifaire 2026	
			HT	TTC
Frais de gestion / relance contrat / impayé / escale non déclarée / recherche de navire inconnu	Forfait		33,72 €	40,46 €
Occupation du port ou des infrastructures du port sans autorisation	Forfait par jour		29,09 €	34,91 €
Frais de garde en fourrière	Forfait par jour		42,09 €	50,51 €
Frais de dossier, pour passage en commission d'évaluation	Forfait		132,56 €	159,07 €
Badge d'accès aux installations	Forfait		8,84 €	10,61 €
Location salle du port	journée	Forfait	100,00 €	120,00 €
	du vendredi au dimanche	Forfait	350,00 €	420,00 €
	1 soirée associations nautiques	Forfait	50,00 €	60,00 €
Renouvellement de liste d'attente	Annuel		12,63 €	15,16 €
Suspension du contrat d'amarrage au maximum 12 mois				
Forfait électrique	Forfait		4,17 €	5,00 €
	Forfait		12,50 €	15,00 €
	Forfait		25,00 €	30,00 €
2- VISITEUR			Base tarifaire 2026	
Base tarifaire = surface du navire en m² x tarif indiqué	Usagers du SMPES		Autres	
Taxe de séjour incluse par personne majeure et par nuitée	HT	TTC	HT	TTC
2-1 Chenal			HT	TTC
La nuitée	0,28 €	0,34 €	0,28 €	0,34 €
Taxe mensuelle été (de avril à septembre)			6,47 €	7,76 €
Taxe mensuelle hiver (de octobre à mars)			4,22 €	5,06 €
Min de perception	9,36 €	11,23 €	9,36 €	11,23 €
1 ère nuitée gratuite pour les usagers du SMPES dans la limite de 3 nuitées par an à une semaine d'intervalle au moins				
2-2 Bassin à Flot			HT	TTC
La nuitée (avril à septembre)	0,80 €	0,96 €	0,80 €	0,96 €
La nuitée (octobre à mars)	0,57 €	0,68 €	0,57 €	0,68 €
Taxe mensuelle été (de avril à septembre)			12,93 €	15,52 €
Taxe mensuelle hiver (de octobre à mars)			8,43 €	10,12 €
Taxe trimestrielle été (de avril à juin)			28,11 €	33,73 €
Taxe trimestrielle été (de juillet à septembre)			28,66 €	34,39 €
Taxe trimestrielle hiver (de octobre à décembre)			17,42 €	20,90 €
Taxe trimestrielle hiver (de janvier à mars)			15,74 €	18,89 €
Min de perception	9,36 €	11,23 €	9,36 €	11,23 €
Taxe mensuelle de stationnement hivernal pour la période de novembre à mars pour les usagers du chenaux	70,26 €	84,31 €		
1 ère nuitée gratuite pour les usagers du SMPES dans la limite de 3 nuitées par an à une semaine d'intervalle au moins				
Nuitée à 50% pour les associations des ports du SMPES / 50% du Min de perception				